

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 20^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 4 avril 2023 à 20h30

Sont présents :	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, Maire
	Mme HURNY	Anne-Catherine, CA
	M. TASCHINI	Bernard, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique
	Mme BRÜGGER	Sandrine
	M. CARRILLO	Jean-Marc, membre du bureau
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphaël
	M. FABBI	Sébastien
	Mme GATTI	Sonia, Présidente
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	Mme PICARD FLUMET	Nicole
	M. SCHIAVO	Robert
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne, Vice-présidente
	M. VIRET	Jean-Daniel
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	Mme EL AHMEDI	Chirine
Excusés :	M. BOVO	Raymond, membre du bureau
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme FALLET	Léonie

Séance ouverte à : 20h32

Séance levée à : 22h50

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2022,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Présentation des comptes annuels 2022 et leurs annexes dans leur intégralité,
6. Présentation du rapport des comptes et de la gestion 2022 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),
7. Présentation, pour information (art. 20 RALAC, al. 3), des comptes 2022 des groupements dont la commune est membre :
 - Groupement intercommunal Stade Marc Burdet (GISMB),
 - Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),
 - Groupement intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
 - Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD),
 - Organisation régionale de protection civile de Valavran (ORPC Valavran).
8. Présentation des comptes et du rapport de gestion 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,
9. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
 - a. Motion « Pour une offre culturelle pour les jeunes Bellevistes » ;
 - b. Résolution « Pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive Droite ! ».
10. Proposition du Conseil administratif,
11. Divers,
12. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Il est 20h32, MME LA PRESIDENTE ouvre cette 20^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme LE MAIRE, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, de Mme la Secrétaire du Conseil municipal et du public.

MME LA PRESIDENTE procède à un rappel du règlement du Conseil municipal à l'intention du public, notamment sur les questions de comportement.

Elle excuse Mme CLIVAZ BEETSCHEN, Mme FALLET et M. BOVO.

Elle ne constate aucun texte déposé à sa place et demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Ne relevant aucune contestation ni demande de prise de parole, elle passe au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2022,

MME LA PRESIDENTE remercie la Secrétaire du Conseil municipal pour la rédaction du procès-verbal du 13 décembre 2022. Elle le parcourt page après page et demande s'il y a des velléités de modification à son sujet. N'en constatant pas, elle procède au vote pour approbation :

13 oui, 0 non et 2 abstentions

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

MME LA PRESIDENTE informe :

- a. Le projet de planning du second semestre 2023 du Conseil municipal et de ses instances est prévu d'être transmis à la séance de mai.
- b. L'élection du bureau du Conseil municipal est programmée à la séance du mois de mai donc les groupes politiques sont invités à préparer leurs propositions sur la base de la planification faite en début de Législature.
- c. Une visite de l'aéroport de Genève par le Conseil municipal et le Conseil administratif aura lieu le mercredi 28 juin à 18h30. Une invitation électronique sera prochainement envoyée. Davantage de détails suivront.
- d. Une liste d'inscription circule parmi l'assistance pour obtenir un bon repas pour la fête villageoise qui aura lieu le samedi 13 mai prochain.
- e. Un pré-sondage tourne parmi l'assistance pour savoir combien de personnes pensent venir à la sortie du Conseil municipal les 7 et 8 octobre 2023.
- f. Une carte à l'attention de M. BOVO, qui est en période de convalescence, circule parmi l'assistance.

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme HURNY :

- **Ressources humaines** : Engagement de M. Fadil FAZLIC au service des bâtiments dès le 1^{er} avril.
- **Social, aînés et jeunesse** : Atelier impôts à Bellevue le 1^{er} mars pour les jeunes de 18 à 25 ans, et à Genthod le 27 mars.
- **Développement durable** : Obtention du certificat SIG-éco21 pour l'année 2023.

Afin de promouvoir l'usage du vélo chez les enfants pour se rendre à l'école, un atelier avec le TCS est organisé le 6 mai 2023 sur cette thématique.

- **Champ-du-Château** : L'ouverture de la VOI Migros est prévue pour le 27 avril 2023. Ce commerce sera ouvert également le dimanche. M. TASCHINI ajoute que le restaurant « Chez nos filles », jouxtant la future Migros, vient d'ouvrir.

Au tour de M. TASCHINI de prendre la parole :

- **Culture, manifestations et événements :** Le spectacle « Les Contes Spontanés » aura lieu le 28 avril, et la fête villageoise le 13 mai.
- **Ports et plages :** Les baux des buvettes de Port-Saladin et de Port-Gitana ont été reconduits. Ces dernières devraient bientôt ouvrir.

Le Grand Conseil a commencé à examiner en commission un projet de loi visant à transférer la gestion des ports aux communes. Ces dernières seront entendues par le Grand Conseil à la fin du mois d'avril.

- **Aéroport :** La Commune a fait recours contre la décision du DETEC du 17 novembre 2022.

La visite du chantier de la banque Lombard Odier à Champ-du-Château par le Conseil municipal a été déplacée au 4 octobre.

La parole revient à Mme LE MAIRE qui fait état de ses communications :

- **Sécurité :** Suite à la pose de radars par la police cantonale aux chemins de la Chênaie et de la Roselière demandée par la Commune pour contrôler les vitesses, il s'avère que seulement 2.3% des automobilistes étaient en infraction ce qui représente 14 amendes d'ordre sur 433 contrôles. Ces résultats sont tout à fait dans la norme et la moyenne genevoises.

Les communes sont désormais obligées de procéder également à la dernière notification des poursuites auprès des personnes qui ne retirent pas leurs actes de poursuite, conformément à la nouvelle loi. De ce fait, les Communes de Bellevue, Grand-Saconnex, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy ont désigné la police municipale, formée en la matière, pour se charger de cette tâche.

- **Travaux :** Le chantier à Gitana se poursuit, avec actuellement les travaux de maçonnerie. La grue est en cours de montage, un retard ayant été pris à cause du vent.

Les nids d'hirondelles ont été déplacés au sous-toit du restaurant Kutchi.

L'autorisation de construire pour les barrières escamotables à Gitana a été obtenue, mais sous condition fixée par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) d'une hauteur de seulement 120 centimètres au lieu des 150 centimètres sollicités par la Commune. Renseignements pris auprès de Me Siegrist, il faut faire opposition dans le délai de 30 jours pour pouvoir avoir la possibilité de négocier l'obtention de la hauteur initialement demandée.

Les travaux du parking Gitana ont commencé avec l'abattage de 7 arbres et la déviation des collecteurs d'eaux usées. Les gros travaux débutent le 5 juin.

Le changement d'étape pour les travaux de la route de Lausanne a eu lieu fin mars. Le canton a pris du retard dans le calendrier pour diverses raisons techniques. Une séance publique sera organisée le 7 juin pour présenter les mesures de déviation lors du sens unique qui est prévu dès le 28 juillet pour une durée d'une année.

Concernant Champ-du-Château, la main courante de l'escalier a été posée. L'autorisation de construire a été délivrée pour la rampe d'accès à la banque Lombard Odier ainsi que pour le déplacement du P+R de 53 places.

L'autorisation est en force pour les travaux de la déchetterie à Chênaie I et sont prévus pour le début du mois de mai.

- **Parcs et promenades :** Les travaux du parc Aux-Folies sont en cours et devraient se terminer fin avril-début mai.
- **Sports et associations sportives :** Un nouveau gérant a été choisi pour le restaurant du stade Marc-Burdet, suite au départ de l'ancien à fin décembre 2022. C'est un enfant de Collex-Bossy qui avait déjà postulé au premier appel d'offre. Les démarches administratives sont en cours afin d'ouvrir au plus vite l'établissement.

Le service des affaires communales (SAFCO) a transmis les textes officiels s'agissant des dernières décisions du Conseil municipal du 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre :

- Crédit d'investissement de F 125'000.- destiné à l'aménagement de quatre bennes enterrées pour la levée des déchets de la Vigne Blanche, sur la parcelle n° 3826 de Bellevue et d'une benne enterrée pour la levée des ordures ménagères au carrefour du chemin William-Rappard et de la route de Valavran sur la parcelle DP n° 3539 de Bellevue,
- Crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à des amortissements complémentaires sur divers crédits,
- Adoption de l'échelle des salaires du personnel communal pour l'année 2023,
- Crédit de F 204'300.- destiné au versement 2023 d'une contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),
- Montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023, fixé à F 30.-,
- Approbation du budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,
- Crédit d'étude de F 60'000.- destiné à la réduction du trafic au chemin des Tuileries,
- Crédit de F 65'000.- destiné aux travaux d'aménagement d'un arrêt de bus Rilliet au chemin des Tuileries,
- Crédit de F 1'800'000.- destiné à l'acquisition de mobilier pour la future auberge à Port-Gitana,
- Crédit de F 800'000.- destiné à l'acquisition de mobilier pour la future maison communale à Port-Gitana,
- Crédit de F 250'000.- destiné à l'acquisition d'une balayeuse pour les besoins des services extérieurs communaux,
- Crédit de F 2'900'000.- destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village,
- Crédit de F 150'000.- destiné à la fourniture et à la mise en place d'une station de pompage d'eau du lac afin d'alimenter l'arrosage de la pelouse de Port-Gitana et les véhicules des services extérieurs communaux,
- Crédit d'étude de F 275'000.- destiné au financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire du projet de la voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix.

Pour finir, Mme LE MAIRE souhaite un très bon anniversaire à M. FABBI. L'assemblée applaudit.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions,

MME LA PRESIDENTE annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter.

- | | | |
|----|---|--|
| a. | Groupe DD / 29 novembre | (M. VIRET) |
| b. | Sociale / 17 janvier | (Mme THOREL RÜEGSEGGER) |
| c. | Sports, culture et loisirs / 24 janvier | (M. GUERNE) |
| d. | Aménagement / 31 janvier | (M. ANKLIN) |
| e. | Finances et administration / 14 février | (M. SCHIAVO) |
| f. | GIVB / 27 février | (Mme BRÜGGER) |
| g. | Aménagement PDCOM / 28 février | (M. ANKLIN) |
| h. | Sociale et Sports, culture & loisirs / 1^{er} mars | (Mme THOREL RÜEGSEGGER) |
| i. | GISMB / 16 mars | (M. CARTIER) |
| j. | GIC / 20 mars | (Mme THOREL RÜEGSEGGER et/ou Mme CHONG BITZ) |
| k. | GLRD / 23 mars | (M. ANKLIN) |
| l. | Sports, culture et loisirs / 28 mars | (M. GUERNE) |

M. VIRET, pour le compte du Groupe DD, indique que dans le cadre d'une démarche climat-canicule, le Groupe a accepté de relayer une demande de réhabilitation du jardin antique à la commission Aménagement. A propos d'une campagne d'information communale pour attirer les jeunes vers les métiers de la transition énergétique, le Groupe considère qu'une commune n'est pas l'entité adéquate pour s'en occuper. Par ailleurs, l'action de réparation de vélos aura lieu ce printemps. Le magasin de vélos de Bellevue sera le seul intervenant. Le TCS sera présent pour les cours de sécurité routière à vélo pour les enfants. D'autre part, l'action éco-logement s'est déroulée en novembre 2022 et a permis la visite de 143 appartements afin de délivrer des conseils d'économie d'énergie et de tri des déchets. Le bac pour plantes aromatiques de la Roselière doit être construit et installé prochainement. Enfin, une association devrait se charger d'aller de l'avant avec le four à bois.

Mme THOREL RÜEGSEGGER relate un préavis de principe unanime en faveur d'une étude de faisabilité quant à la recherche de solutions pour l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance. La commission a par ailleurs procédé à un inventaire des locaux communaux susceptibles d'être adaptés à des offres pour la population puisque plusieurs questions se posent quant au développement de prestations pour les habitants et aux locaux disponibles. Un préavis favorable a été rendu concernant une demande de naturalisation qui est à l'ordre du jour de cette séance.

M. GUERNE rapporte pour la séance de commission Sports, culture et loisirs du 28 mars, au cours de laquelle Mme Claudia JOHN, Présidente de l'association Au P'tit Train, a effectué une excellente présentation concernant les activités de vacances pour les enfants proposées par cette structure, démontrant un travail très remarquable. Mme JOHN a exprimé le souhait d'une augmentation de la subvention communale. S'en est suivie une discussion longue et houleuse sur l'opportunité d'avoir accueilli cette présentation en commission Sports, culture et loisirs. Finalement, les membres présents se sont accordés sur la décision de mieux fixer à l'avenir les règles et mener une discussion préalable inter-commission avant d'inviter des associations. La majorité s'est prononcée en faveur de l'octroi d'une subvention. Ensuite, MM. Marcel BEAUVERD et Thomas VETTERLI ont présenté les activités organisées par le Club Nautique de Bellevue durant la période estivale. Ils ont souligné un problème d'affluence. L'unanimité s'est prononcée en faveur du maintien de la subvention et du soutien à l'amélioration de la visibilité du Club par différents moyens. M. TASCHINI a ensuite procédé à une présentation des différents événements à venir, puis une réflexion a été menée sur le développement du centre sportif de la Vigne Blanche dont le bilan de saison est satisfaisant malgré la période d'ouverture de la patinoire raccourcie à deux mois à cause de la pénurie d'électricité. A ce sujet, M. DELALOYE souhaiterait mener une étude sur l'utilisation plus globale du site, au-delà des activités sportives. S'agissant du 100^{ème} anniversaire de l'écusson de Bellevue, deux sociétés ont été contactées par la Commune pour l'organisation, notamment Antigél qui a fait une très belle

proposition avec un budget un peu élevé mais probablement justifié. Pour finir, la commission a accepté de soumettre à la bibliothèque de l'école le projet de lecture de l'ouvrage illustré « Pour Tommy », proposé par Mme ZOLFANELLI.

Pour la commission Aménagement du 31 janvier, M. ANKLIN rapporte une présentation très intéressante du recensement architectural de Bellevue effectuée par le service cantonal de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire. Cette présentation, disponible sur CMNet, confirme qu'en termes de monuments patrimoniaux, le PDCOM est conforme. Une information a été délivrée à propos de l'étude d'une nouvelle crèche / l'agrandissement de la crèche intercommunale, ainsi que sur la mise à l'enquête publique de la réfection de la route des Romelles qui aura lieu dans la foulée de la requalification de la route de Lausanne. Enfin, une discussion, instiguée par le Groupe DD, a été menée sur la réhabilitation du jardin antique. Le but initial de ce dernier, soit de favoriser certaines espèces rares et protégées, n'a pas forcément été atteint et la qualité des sols nécessite un réaménagement de cette parcelle. Aucune décision particulière n'a été prise, si ce n'est d'encourager à poursuivre les réflexions et les investigations en revenant avec un projet de réhabilitation. M. VIRET précise qu'une proposition avait déjà été faite par l'Exécutif à l'époque, proposition qui avait été mise de côté en raison de son coût considéré comme trop élevé. Il ajoute que l'Exécutif devrait en principe reconsidérer ce projet en le retravaillant éventuellement, ou le présentant tel quel.

M. ANKLIN poursuit avec le rapport de la séance du 28 février consacrée à la révision du PDCOM s'agissant de la zone 5. Le mandataire a transmis ses observations techniques et le processus suit son cours. Mme HURNY rappelle qu'une séance publique se déroulera le 4 mai. M. ANKLIN ajoute que les membres du Conseil municipal, en particulier ceux de la commission Aménagement, sont les bienvenus. Il relate un préavis favorable et unanime.

M. SCHIAVO rapporte un préavis de principe favorable à la mise en place d'une crèche communale ou à l'agrandissement de la crèche intercommunale Les 4 Saisons. Il précise que le Conseil administratif s'est montré préoccupé par rapport aux places disponibles qui deviennent vraiment insuffisantes. Au mois de février, une cinquantaine d'enfants de Bellevue étaient sur liste d'attente. La commission a également discuté du projet de motion « Aider les familles et soutenir les PME's ! » qui a finalement été suspendu en raison d'un manque d'information, notamment sur les comptes 2022 et la taxe professionnelle. Cette dernière, qui représente 1.5 F million de recettes pour Bellevue, doit disparaître ; à ce sujet, le Grand Conseil a voté le principe d'un contre-projet. M. FABBI précise que le parlement est en train de se saisir de cette question car la mise en œuvre de l'imposition minimale prévue par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) implique une modification de la Constitution. La nouvelle base juridique devrait être mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2024. M. SCHIAVO poursuit son rapport et indique que les bons de soutien aux commerçants et restaurateurs, dont le principe avait été préavisé favorablement par les commissions Sociale et Finances, font partie du budget 2023 et seront octroyés prochainement. Par ailleurs, la commission n'a pas donné suite à la demande d'aide financière des gérants de la VOI Migros à la Commune. Concernant le futur hôtel-restaurant à Port-Gitana, la Commune a commencé à se pencher sur la procédure d'appel à candidature, en concertation avec M. Philippe RUBOD. Il s'agira dans un premier temps de trier les dossiers pour retenir quatre à cinq candidats, puis, dans un second temps, de créer un comité de sélection qui serait composé notamment de quelques membres de la commission des finances. Pour finir, M. SCHIAVO indique que la matrice des risques a été mise à jour en prévision de la présentation des comptes. Ainsi, de nouveaux éléments y ont été répertoriés tels que les guerres, la pandémie, les catastrophes climatiques et les problèmes énergétiques.

C'est M. TASCHINI qui rapporte pour le GIVB en déclarant simplement que les comptes 2022 ont été approuvés suite à la dissolution du groupement intervenue à la fin de l'année 2022.

Au sujet de la séance conjointe du 1^{er} mars, Mme THOREL RÜEGSEGGER indique avoir effectué elle-même une présentation de l'association Pré-en-Bulle dont les représentants, qui avaient été invités, n'ont finalement pas pu se déplacer. Il s'agissait de la dernière étape de la série de visites de lieux / présentation d'associations dans le cadre de la réflexion autour de l'aménagement d'une maison

communale / maison de quartier à Bellevue. Une discussion a ensuite été menée sur les activités qui pourraient être envisagées à la Tuilerie de Bellevue dont l'achat est conditionné à l'obtention d'une autorisation de construire et d'exploiter. Pour ce faire, un groupe de travail a été créé, puis a rédigé une sorte de cahier des charges des salles qui devraient figurer dans le futur plan de l'architecte. La prochaine étape sera la demande d'autorisation de construire pour enfin savoir si la Commune pourra acheter ou non cette maison.

M. CARTIER indique que les comptes 2022 du GISMB ont été approuvés à l'unanimité. Il ajoute que l'administration et la gérance du stade ont été confiées depuis le 1^{er} janvier à la régie Beaver Immobilier. Cette dernière s'est chargée de l'appel d'offres pour la reprise de la gérance du restaurant. La personne sélectionnée avait déjà répondu aux deux appels d'offres précédents.

Mme THOREL RÜEGSEGGER déclare que les comptes du GIC ont été adoptés. Une présentation a par ailleurs été réalisée sur les comptes et le fonctionnement actuel de la crèche et il s'avère que la liste d'attente s'est encore allongée. Il devient ainsi très urgent et crucial de proposer une solution aux nombreux habitants de Bellevue en attente d'une place pour leur enfant. Pour finir, Mme THOREL RÜEGSEGGER indique que la fête des 10 ans de la crèche est en préparation, avec la participation du GIC, et devrait se dérouler en principe en automne 2023 à Pregny-Chambésy.

M. ANKLIN indique que le procès-verbal définitif de la séance du GLRD du 24 novembre 2022 ainsi que le procès-verbal provisoire de la séance du 23 mars 2023 sont disponibles sur CMNet. Il remercie Bellevue de l'accueil pour la séance du 23 mars, mais se dit effaré par le manque de participation des représentants des bureaux des Conseils municipaux de la rive droite, en particulier Bellevue dont aucun membre du bureau n'était présent ce soir-là. Il rappelle vouloir remettre sa présidence et constate qu'il n'y a pratiquement aucun candidat aux prochaines élections parmi les membres actuels du GLRD. La question se pose donc de savoir si cette instance doit être maintenue ou non, alors que ses membres s'étaient justement tous prononcés lors de la dernière séance en faveur de sa continuité afin de favoriser la coordination entre représentations des intérêts de la rive droite. Il regrette également le manque de participation à la séance organisée par les Exécutifs de la rive droite à Genthod en prévision des élections cantonales et souligne que sur 50 supposés candidats issus de cette rive, seulement 26 étaient présents. Pour revenir à la séance du GLRD, il rapporte que le sujet de la crèche a une fois de plus été abordé. Toutes les communes ont en effet déploré un manque drastique de places de crèche. M. ANKLIN déplore l'absence de coordination et de communication entre les Exécutifs à ce sujet. Mme HURNY répond que le GCRDL, l'équivalent du GLRD au niveau des Exécutifs, fonctionne très bien en termes de représentation globale des communes membres. Elle ajoute que notamment Mme Karen GUINAND, Adjointe au Maire de Genthod, est préoccupée par le sujet de la crèche et agit en conséquence. M. ANKLIN souligne qu'aucun des représentants du GLRD n'était au courant d'une étude d'extension de la crèche, ce qui implique que ces derniers n'en ont jamais été informés par leur Exécutif.

5. Présentation des comptes annuels 2022 et leurs annexes dans leur intégralité.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. TASCHINI qui procède à une présentation dont le fichier sera mis à disposition sur CMNet.

Parmi les éléments clés, il cite le boni très important de 4'353'919.- F, à l'image d'autres communes telles que Meyrin ou Vernier. Ce résultat est néanmoins trompeur, car la réévaluation du patrimoine financier compte pour 2'753'186.- F, ce qui implique que le boni net s'élève à 1'600'733.- F. La réalité économique se situerait plutôt autour de 3'500'000.- F, en tenant compte des amortissements complémentaires pour 1'537'181.- F cumulés au boni sans la réévaluation. L'écart entre le boni et le déficit inscrit au budget, qui s'élevait pour rappel à 1'436'346.- F, se monte à 4'574'260.- F ce qui est assez impressionnant. En termes de fiscalité, l'écart entre le budget et les comptes est de 3'913'242.- F.

Depuis 2014, l'écart moyen s'agissant des recettes entre le budget et les comptes est de l'ordre de 2'500'000.- F. Cette différence est passée en 2022 à 2'860'000.- F.

Les charges ordinaires se montent à 3'800.- F / 4'000.- F par an et par habitant, auxquelles il faudra ajouter la péréquation ce qui représenterait des charges de l'ordre de 20-22 F millions et des revenus potentiels autour de 22-25 F millions.

Les économies sur les charges pour un total de 134'781.- F s'expliquent par les amortissements ordinaires de 149'045.- F et une diminution des charges de personnel (52'964.- F) et de transfert (159'184.- F dont la subvention pour la crèche). Le poste des charges de biens et services et autres charges d'exploitation augmente de 226'412.- F, mais il s'agit en réalité d'une économie correspondant à l'augmentation de la provision sur reliquat et surestimé fiscal de 732'000.- F.

Concernant les recettes, sans prendre en compte les correctifs des exercices antérieurs, l'impôt sur le revenu des personnes physiques augmente de 337'520.- F, l'impôt à la source de 2'814'089.- F, l'impôt sur la fortune des personnes physiques de 25'807.- F et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 1'055'315.- F. L'augmentation de l'impôt à la source ne correspond pas à une augmentation du nombre de personnes imposées dans cette catégorie, mais s'explique par le fait que les travailleurs frontaliers, qui étaient imposés à la source, ont pu obtenir d'être taxés au barème ordinaire. L'administration fiscale a décidé depuis 2022 de comptabiliser les impôts des frontaliers dans la catégorie de l'impôt à la source et non plus dans celle de l'impôt sur les revenus des personnes physiques comme ce qui se faisait pendant des années.

Au vu de l'augmentation de la fiscalité courante, M. TASCHINI indique que la tendance est tout à fait encourageante.

M. ANKLIN demande s'il y a une corrélation avec la hausse de la population, car il semblerait que l'augmentation des recettes sur les impôts s'explique par quelques contribuables importants.

M. TASCHINI répond affirmativement en précisant n'avoir pas encore demandé l'accès à la liste des contribuables importants. Il rappelle que les contribuables parmi les personnes physiques sont de deux types ; les personnes habitant à Bellevue et celles y travaillant. Jusqu'à présent, c'était davantage les personnes travaillant à Bellevue qui contribuaient le plus.

M. TASCHINI indique que la taxe professionnelle communale (TPC), qui se montait jusque-là à 1'452'430.- F, sera remplacée dès 2024 par une augmentation de l'impôt sur le bénéfice ce qui implique une diminution des revenus. La TPC représente en effet une masse financière pour l'ensemble des communes d'environ 200 F millions. Une loi cantonale est en préparation. Il s'agit donc de trouver une solution permettant aux communes qui sont largement tributaires de cette taxe de s'en sortir malgré sa disparition. Un accord a été conclu concernant l'ajout d'un centime additionnel complémentaire sur l'imposition sur le bénéfice des personnes morales, soit 28.5 centimes, ce qui correspond à une taxation globale moyenne d'environ 14.7% représentant une masse financière de l'ordre de 200 F millions. Il s'agira également de déterminer comment répartir cette masse entre les communes, et surtout de manière dynamique pour tenir compte des changements qui interviennent dans les communes, par exemple l'établissement d'une entreprise générant de nouveaux emplois comme la banque Lombard Odier à Bellevue. Les dernières hypothèses réalisées à ce sujet se basent sur le nombre d'emplois ce qui est problématique car ces derniers ne sont pas tous égaux par rapport à leur contribution à la TPC, notamment selon le type de métiers. Il est donc envisagé de reprendre les classifications de l'Office fédéral de la statistique par rapport aux différents types de métiers, notamment en excluant les fonctionnaires internationaux qui ne sont pas concernés par la TPC. La loi devrait être mise sous toit d'ici au mois de mai pour être votée cet été par le Grand Conseil. La péréquation devrait être en forte augmentation de 2023 jusqu'en 2025. Le taux d'effort des communes à fort potentiel a été modifié, le 1% initial qui a été augmenté il y a quelques années à 2% passera maintenant à 3,5% sur trois ans.

La dernière inconnue reste l'arrivée de Lombard Odier prévue pour 2024 ou 2025.

Globalement, M. TASCHINI n'est pas inquiet pour les finances de la commune. L'arrivée de la banque Lombard Odier compenserait une éventuelle année déficitaire.

M. DELALOYE demande si la péréquation résulte du fait que certaines communes deviennent de plus

en plus riches et d'autres de plus en plus pauvres. M. TASCHINI répond par l'affirmative en précisant que l'augmentation de la péréquation, votée par l'ACG, provient d'une demande des communes les plus démunies qui ne s'en sortaient pas avec une péréquation à 2%.

Le délai pour transmettre au service des finances de la mairie des questions complémentaires écrites est fixé au dimanche 23 avril.

MME LA PRESIDENTE soumet au vote le renvoi de cet objet en commission Finances et administration :

15 oui, c'est l'unanimité

6. Présentation du rapport des comptes et de la gestion 2022 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à Mme HURNY qui indique que la situation financière de la Fondation est revenue à la normale. Les travaux de rénovation des immeubles des Marettes sont désormais terminés et la Fondation a récemment pu s'acquitter des dettes qui avaient été engendrées par ceux-ci. Si elle dispose naturellement toujours de crédits hypothécaires sur ses immeubles, la Fondation est entrée à nouveau dans une phase positive où les loyers sont cumulés dans l'idée de pouvoir entreprendre le prochain développement important, soit les travaux d'isolation thermique des immeubles situés le long de la route de Lausanne. Le mandat pour ces travaux doit encore être attribué.

M. CARRILLO ajoute qu'en termes de fiscalité, la Fondation n'est soumise qu'à l'impôt immobilier complémentaire à une hauteur non négligeable de 150'000.- F à 145'000.- F par année. La Fondation a fait recours il y a trois ans contre cette imposition, comme presque toutes les fondations du canton. Afin d'anticiper une éventuelle taxation effective, une provision a été constituée. Les finances sont de nouveau au beau fixe, comme l'a expliqué Mme HURNY, certainement pour de longues années maintenant, et l'opération déficitaire de 2021 n'est plus qu'un souvenir.

M. FABBI demande, à propos de la rénovation des immeubles de la route de Lausanne, si une étude va être menée. Mme HURNY répond par l'affirmative, en précisant qu'un architecte va être mandaté pour réaliser une étude de faisabilité. M. CARRILLO indique qu'il s'agit d'un crédit d'étude pour honoraires.

M. ANKLIN, à propos de l'impôt immobilier complémentaire, demande si la somme correspondante de 450'000.- F, soit environ 150'000.- F par an durant trois ans, ne figure pas dans les comptes et a été provisionnée. Il souhaite également savoir si la Fondation devra à terme s'acquitter ou non de ce montant. M. CARRILLO répond que non, en précisant que les 450'000.- F sont comptabilisés et provisionnés.

MME LA PRESIDENTE soumet au vote le renvoi de cet objet en commission Finances et administration :

15 oui, c'est l'unanimité

Il est 21h50, M. ANKLIN s'absente.

7. **Présentation, pour information (art. 20 RALAC, al. 3), des comptes 2022 des groupements dont la commune est membre :**

- Groupement intercommunal Stade Marc Burdet (GISMB),
- Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),
- Groupement Intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
- Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD),
- Organisation régionale de protection civile de Valavran (ORPC Valavran).

MME LA PRESIDENTE transmet la parole au Conseil administratif.

Mme LE MAIRE indique qu'il n'y a rien de spécial à ajouter sur ces comptes qui ont été publiés pour information sur CMNet. Seul le GICORD doit encore procéder à l'approbation de ses comptes lors de sa prochaine séance le 27 avril. Le Conseil administratif répondra volontiers aux éventuelles questions en commission Finances et administration.

M. TASCHINI ajoute que les comptes des groupements ne présentent aucune surprise. La plupart de ces instances ont changé de réviseur, sauf le GIVB étant donné que ce dernier était amené à être dissous.

M. ESCALERA demande pourquoi le réviseur a été changé, ce à quoi M. TASCHINI répond qu'à partir d'un certain nombre d'années avec le même réviseur, la pratique recommande de procéder à un renouvellement pour disposer d'un nouveau regard sur les comptes et ne pas tomber dans une certaine routine. Le mandat de l'ancien réviseur a duré cinq ans.

M. CARRILLO complète en précisant que la Fondation mandate le même réviseur que la Commune.

MME LA PRESIDENTE soumet au vote le renvoi de cet objet pour information en commission Finances et administration :

14 oui, c'est l'unanimité

8. **Présentation des comptes et du rapport de gestion 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,**

M. TASCHINI rappelle que le Conseil municipal avait voté il y a quelques années l'adhésion à la Fondation intercommunale de Pré-Bois qui a le projet de construire une piscine intercommunale. Les statuts prévoient que les conseils municipaux de chaque commune partenaire approuvent les comptes. Pour le moment, la Fondation attend l'approbation du plan localisé de quartier par le canton. Dans l'intervalle, le comité s'active pour revoir de manière plus précise le contenu du projet. Les montants figurant dans les comptes sont donc assez modestes.

MME LA PRESIDENTE soumet au vote le renvoi de cet objet en commission Finances et administration :

14 oui, c'est l'unanimité

9. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

a. Motion « Pour une offre culturelle pour les jeunes Bellevistes » ;

MME LA PRESIDENTE transmet la parole aux auteurs de ce texte.

Pour le groupe BDA, M. DELALOYE indique que la motion a été discutée en séance de commission Sports, culture et loisirs. Un certain nombre de points, notamment les décisions, ont été précisés et quelques modifications ont été effectuées. Il relate un préavis favorable et unanime.

Personne ne souhaitant plus intervenir, MME LA PRESIDENTE soumet cette motion aux voix :

14 oui, c'est l'unanimité

La motion qui vient d'être adoptée est la suivante :

Motion « Pour une offre culturelle pour les jeunes Bellevistes »

Séance du Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

Considérant :

- qu'il existe principalement de nombreuses offres sportives et culturelles pour les adultes de la commune,
- que l'offre culturelle de proximité pour les jeunes Bellevistes est quasi inexistante,
- que l'offre culturelle destinée au jeune public est principalement proposée en ville entraînant un déplacement qui peut parfois être contraignant pour les familles,
- que le corps enseignant de l'école primaire n'est pas assuré de pouvoir assister systématiquement aux spectacles auxquels ses classes ont été inscrites,
- que les classes ne peuvent pas toujours se rendre en ville pour assister aux spectacles, car la logistique de déplacement est complexe et souvent incompatible avec les horaires scolaires,
- qu'actuellement l'offre culturelle proposée au jeune public belleviste dépend principalement de l'initiative d'associations (exemple APEB) ou de particuliers,
- que la propension et le goût à la culture se développent au plus jeune âge,
- que l'ancrage culturel de ce type est gage d'ouverture d'esprit pour l'avenir,
- que le monde du spectacle est pédagogique, qu'il instruit et éduque,
- que l'objectif assure le développement relationnel et social des jeunes et qu'il est un puissant vecteur de cohésion sociale,
- que certains spectacles et pièces de théâtre ne nécessitent pas de moyens techniques importants et pourraient être organisés à Bellevue,
- que d'autres lieux d'organisation de spectacles existent dans des communes proches et pourraient être sollicités,
- que les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy collaborent déjà à la mutualisation de leurs offres culturelles,

- qu'un catalogue de spectacles adaptés et agréés est renouvelé régulièrement par le département de l'instruction publique de la formation et de la jeunesse (DIP).

le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui, c'est l'unanimité

DE DEMANDER AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- de proposer et d'offrir régulièrement à Bellevue des spectacles et pièces de théâtre spécialement conçus et destinés au jeune public ;
- d'inscrire à l'agenda culturel des 4 communes ce type d'événement et veiller à ce qu'une rubrique dédiée aux jeunes publics soit créée.

Projet de motion déposé en séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022, renvoyé en commission Sports, culture et loisirs où il a été préavisé favorablement le 24 janvier 2023, puis porté en séance du Conseil municipal du 4 avril 2023 pour adoption. Auteurs :
Anne Thorel Rüegsegger

b. Résolution « Pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive Droite ! ».

Il est 21h57, M. ANKLIN réintègre la séance.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. FABBI qui explique, au nom du PLR, que cette résolution vise à s'emparer de la problématique de la rive droite en termes de nuisances et d'infrastructures. Les membres du PLR Rive droite se sont concertés à ce sujet pour rédiger ce projet de résolution, qui représente le fruit d'un an et demi de travail. L'objectif consistait à concevoir un texte partisan suffisamment commun aux problématiques de la rive droite au sens large. La résolution a déjà été adoptée à l'unanimité par les Communes de Versoix, Genthod, Pregny-Chambésy, Vernier, et à la majorité par le Grand-Saconnex. Elle va être saisie par les Communes de Dardagny, Russin et Satigny d'ici au mois de juin. Meyrin reste la seule inconnue.

Le destinataire final du texte est le Conseil d'Etat. L'Exécutif est ainsi invité à prendre contact avec le futur Conseiller d'Etat en charge des infrastructures afin de participer aux projets de développement de la rive droite sans avoir à les subir comme c'est le cas jusqu'à présent. Il s'agira d'obtenir une sorte d'inventaire de toutes les infrastructures à venir qui vont générer des nuisances sur cette rive. Il n'est pas question de s'opposer à toute infrastructure, mais à celles qui à priori provoqueront des nuisances.

Par ailleurs, l'un des messages véhiculés est la solidarité entre les communes de la rive droite dans l'opposition à tout projet d'infrastructure majeure générant des nuisances sur le territoire de l'une ou l'autre d'entre elles.

Enfin, il s'agit également de rappeler au Conseil d'Etat que la rive droite représente 90'000 électeurs qui doivent être considérés et entendus.

Cette résolution a été soumise à l'UDC et au Centre dont les chefs de groupe font partie des signataires.

M. ANKLIN considère que cette résolution, qui au-delà du fait d'avoir été selon lui déposée à des fins électorales, est embarrassante à plusieurs égards. Tout d'abord, certaines allégations figurant dans les considérants sont erronées, comme celle de prétendre que la rive droite accueillerait « l'intégralité des grosses infrastructures cantonales et la plupart des sources de nuisances », quand bien même elle a payé un lourd tribut en la matière. Pour rappel, la rive gauche n'est pas épargnée, comme le démontrent par exemple les carrières alimentant les chantiers du canton ou encore les prisons présentes sur son territoire.

En outre, le renforcement de la solidarité intercommunale est certes une nécessité, tel que mentionné précédemment au sujet du GLRD. Mais cette dernière a ses limites, comme l'illustre l'exemple du projet d'une zone de stockage de matériaux non-pollués d'excavation à Bellevue qui, au nom de la solidarité avec Collex-Bossy, aurait dû être rejeté par Bellevue qui l'a pourtant approuvé par la voie de son Conseil municipal.

Il faut se rappeler également que de nombreux projets générant des nuisances ont été votés ces dernières années à Bellevue, comme dans d'autres communes de la rive droite : la requalification de la rive droite, le CEVA ou encore la voie verte.

M. ANKLIN suppose de surcroît que les signataires de cette résolution ne s'opposeraient pas à certaines infrastructures pourtant sources de nuisances telles que l'autoroute de contournement, mentionnée d'ailleurs dans le premier considérant, ni par exemple la 3^{ème} voie. De plus, n'importe quel chantier d'envergure crée des nuisances et des inconvénients souvent durant de nombreuses années.

M. ANKLIN ajoute que cette résolution s'adresse au Conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures, M. Serge Dal Busco, alors que ce dernier va rendre son mandat dans quelques semaines. Ce texte est, d'après lui, de portée tellement générale qu'il est inapplicable ; ni le Conseil d'Etat, ni les magistrats n'ont de pouvoir de décision, car ce dernier appartient, en fonction des cas, aux conseils municipaux, au Grand Conseil, voire à la Confédération en ce qui concerne les grandes infrastructures à fort impact telles que l'aéroport ou l'autoroute. Pour toutes les raisons précitées, M. ANKLIN ne soutient pas la résolution.

M. CARRILLO ne partage aucunement l'avis de M. ANKLIN et souligne que ce projet vise à promouvoir la collaboration intercommunale, et non à mettre en opposition les Exécutifs de chaque commune. Le texte avance avant tout que les nuisances sont beaucoup plus importantes sur la rive droite que sur la rive gauche.

M. VIRET rejoint l'opinion de M. ANKLIN quant au côté électoraliste, mais relève deux aspects importants du texte. En premier lieu, ce dernier met en avant la collaboration intercommunale, comme l'a mentionné M. CARRILLO. Selon M. VIRET, il semble essentiel que les Communes de la rive droite collaborent sur ce sujet. En second lieu, il souligne le signal fort de la résolution, soit qu'une grande partie des infrastructures générant des nuisances se situe sur la rive droite et qu'un partage plus équitable est exigé. Ce message lancé à travers un article publié il y a plusieurs semaines dans la Tribune de Genève doit être relayé. D'ailleurs, toutes les Communes précédemment citées par M. FABBI ont adopté cette résolution ce qui prouve que cette dernière représente, semble-t-il, un élément très important pour tous les habitants de la rive droite.

M. FABBI réfute les propos de M. ANKLIN concernant l'aspect électoraliste, en rappelant qu'il a fallu plus d'un an de travail pour produire ce texte. Il indique également que cette résolution n'aurait de toute façon pas servi son intérêt personnel dans le cadre des élections en raison du positionnement vis-à-vis de la rive gauche. Il affirme faire passer les intérêts des habitants de la rive droite, notamment ceux de Bellevue, avant les siens. Par ailleurs, il ne s'agit pas de rechercher une applicabilité immédiate, mais de faire du lobbying et d'exprimer un ras-le-bol général.

M. ANKLIN déplore que le texte ne mentionne pas la rive gauche. La résolution demande de se détourner de la rive droite et de « regarder ailleurs », sans pour autant préciser où. M. ANKLIN se dit

prêt à soutenir cette résolution si cette dernière faisait clairement référence au mal-développement débridé que subit l'ensemble canton, et non pas seulement la rive droite, qui ne peut plus supporter cette situation. Il considère également que les auteurs de ce texte ne souhaitent en somme pas soutenir les conséquences d'un développement qu'eux-mêmes promeuvent et auquel ils ne s'opposeraient jamais.

Il est 22h12, Mme LE MAIRE s'absente.

M. FABBI répond que l'aménagement d'une traversée du lac pourrait justement permettre plus facilement l'installation d'infrastructures sur la rive gauche. Il n'est pas question d'opposer les uns aux autres mais de demander de réfléchir différemment.

Il est 22h15, Mme LE MAIRE réintègre la séance.

M. DELALOYE demande des éclaircissements concernant les différentes versions du texte entre celle qui a été publiée sur CMNet et celle qui a été déposée en début de séance sur le bureau de MME LA PRESIDENTE. M. FABBI répond que la mention « à l'initiative du PLR » a été retirée afin d'être plus inclusif, sur demande du bureau.

M. ANKLIN indique que ce n'est pas une résolution conjointe, mais bien une résolution du PLR, car il n'y a personne qui a co-écrit ce texte autre que des membres de ce groupe, ce que M. FABBI admet.

MME LA PRESIDENTE précise que le texte a été soumis aux différents groupes qui ont apporté leur contribution.

M. ANKLIN demande quand les groupes ont été consultés. Il indique avoir reçu le projet à titre personnel, mais souligne qu'il n'y a pas eu de consultation des différents groupes quant à la rédaction du texte.

M. VIRET répond avoir proposé quelques corrections mineures après avoir reçu le texte en février ou au début du mois de mars.

Mme THOREL RÜEGSEGGER indique n'avoir jamais eu connaissance de ce texte en tant que cheffe de groupe de BDA. Son groupe n'a pas du tout participé à sa rédaction ou à des corrections. C'est seulement durant la séance du bureau que la résolution a été lue en direct.

M. DELALOYE, sur le fond, comprends l'idée de lobbying, tout en reconnaissant l'effort de supprimer la mention PLR dans un souci d'inclusion de l'ensemble des Conseillers municipaux indépendamment de leur orientation politique. Mais sur la forme, il regrette le fait que son groupe n'ait pas été impliqué ni sollicité, contrairement à d'autres, ce qui restreint la marge de manœuvre de BDA. Il précise que l'intelligence collective aurait pu être mise à profit.

M. FABBI, tout en s'excusant sur la forme, répond qu'il a fallu un an et demi de travail rien qu'au sein du PLR des sept communes pour concevoir un texte qui puisse établir des passerelles interpartis. Il aurait été très compliqué d'inclure tous les partis de l'ensemble des communes. Il fallait faire preuve de diligence pour faire aboutir ce projet en temps opportun.

M. DELALOYE conçoit la difficulté de collaborer avec un grand nombre de personnes, mais considère qu'il aurait été assez aisé de se mettre d'accord pour aller à l'essentiel sur les considérants et les conclusions du texte.

Il est 22h21, MME LA PRESIDENTE suspend la séance pour une durée de 5 minutes, sur demande de M. CARRILLO.

Il est 22h25, la séance reprend.

MME LA PRESIDENTE donne la parole au chef de groupe du PLR, M. CARRILLO, qui demande de procéder au vote.

MME LA PRESIDENTE remercie son préopinant et transmet la parole à Mme THOREL RÜEGSEGGER, pour le groupe BDA, qui soutient la proposition de M. CARRILLO.

MME LA PRESIDENTE, constatant qu'il n'y a pas de demandes de prise de parole, lit le texte proposé et le soumet au vote qui aboutit à son adoption :

13 oui, 0 non et 2 abstentions

Mme THOREL RÜEGSEGGER demande d'être incluse à l'avenir dans les envois de textes aux chefs de groupe. Elle regrette que BDA n'ait jamais eu connaissance de cette résolution et rappelle que les projets de motions ou résolutions doivent lui être adressés en tant de cheffe de groupe de BDA.

M. CARRILLO en prend note et M. FABBI réitère ses excuses.

La résolution qui vient d'être adoptée est la suivante :

Résolution « Pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive droite ! »

Séance du Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

Considérant, de façon non-exhaustive :

- l'autoroute de contournement, laquelle traverse notamment les communes de Versoix, Collex-Bossy, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier, ce qui engendre des nuisances sonores ainsi qu'un important trafic proche des bretelles sur les territoires des communes concernées ;
- l'Aéroport international de Genève sur les territoires des communes de la rive droite ce qui engendre des nuisances sonores plus importantes encore ;
- la voie ferrée qui traverse les communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy ;
- les cuves d'hydrocarbure à Vernier ;
- l'un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) sur le territoire de la commune de Bellevue ;
- le projet d'implantation d'une décharge de type A sur le territoire de la commune de Bellevue ;
- le projet visant à déplacer toutes les barges industrielles dans un futur port situé au Vengeron sur les communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue ;
- le souhait de l'Etat de Genève de construire une nouvelle décharge de mâchefers, et étant donné que tous les sites potentiellement retenus se trouvent sur la rive droite ;
- que la Rive Droite a déjà été suffisamment sacrifiée et qu'elle accueille l'intégralité des grosses infrastructures cantonales et la plupart des sources de nuisances ;
- qu'il y a lieu de réfléchir, pour tout nouveau projet industriel ou tout projet générant des nuisances pour la population à proximité, à d'autres options de réalisation que la Rive Droite ;

le Conseil municipal

DECLARE

Par 13 oui, 0 non et 2 abstentions

1. être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Bellevue - Dardagny, Russin, Satigny, Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d’infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l’encontre d’un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs,
2. inciter le conseil administratif à se mettre en relation avec les exécutifs de ces communes en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel, tout nouvel équipement, toute infrastructure ou construction générant des nuisances supplémentaires et péjorant la qualité de vie des habitants de ces communes,
3. souhaiter que l’ensemble du territoire genevois soit considéré dans les études d’implémentation de telles infrastructures et non pas seulement les communes de la Rive Droite,
4. communiquer la présente résolution au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et à l’ACG.

Projet de résolution déposé à la séance du Conseil municipal du mardi 4 avril 2023 par MM. Sébastien Fabbi, Jean-Daniel Viret et Raymond Bovo.

10. Proposition du Conseil administratif,

MME LA PRESIDENTE demande à Mme LE MAIRE si l’Exécutif a des propositions à formuler, mais cette dernière répond par la négative. Elle poursuit donc l’ordre du jour.

11. Divers,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à toute personne qui souhaitera la prendre.

M. FABBI en profite pour indiquer que d’après les échos d’un Conseiller municipal de Genthod, le Centre Ornithologique de Réadaptation (COR) se trouverait dans une situation financière difficile. Il souligne qu’il s’agit du seul centre de ce type dans le canton et demande si le Conseil administratif peut agir en sa faveur.

Mme HURNY répond que la Commune de Bellevue soutient déjà le COR.

M. ANKLIN confirme que le COR est effectivement en perdition et que la survie de ce dernier est en jeu. Il déplore le fait que la Commune ne puisse pas apporter plus de soutien. C’est un centre local, unique en son genre dans le canton, animé par des bénévoles, mais qui ne bénéficie que peu de subventions des Communes.

Mme THOREL RÜEGSEGGER demande si le COR a adressé une demande de soutien particulier pour cette situation.

Mme HURNY répond que le COR a lancé uniquement un appel dans la presse. La Commune n'a pas reçu de demande spécifique.

M. CARTIER suggère au Conseil administratif de consulter l'Exécutif de Genthod pour se renseigner sur le montant, peut-être moindre, dont le Centre aurait besoin.

M. TASCHINI rappelle que la presse a évoqué un montant de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Mme CHONG BITZ demande quel est le rôle du canton.

M. ANKLIN explique que le canton est l'un des contributeurs du Centre, en sus des particuliers et des communes.

M. TASCHINI indique que le Conseil municipal pourrait voter simplement le principe d'un dépassement de crédit.

M. DELALOYE estime qu'une demande doit d'abord être effectuée par les principaux intéressés ce qu'approuvent plusieurs membres présents.

Mme ZOLFANELLI revient sur l'ouvrage « Pour Tommy » cité précédemment et indique avoir pris contact avec la bibliothécaire de l'école, Mme Michelle VIRET, afin d'organiser une présentation de cet ouvrage aux quatre classes de 7^{ème} année de l'école, en sachant que la deuxième guerre mondiale est au programme du plan d'études des élèves de 8^{ème} année. Elle a également rencontré le nouveau directeur de l'école qui s'est montré tout à fait favorable à ce projet. La date retenue est le 23 mai 2023. Mme ZOLFANELLI tiendra informé le Conseil municipal de l'éventuelle concrétisation de ce projet.

M. VIRET relaie une interrogation des copropriétaires des nouveaux immeubles jouxtant la chapelle Sainte-Rita, au chemin de la Chênaie, se demandant ce qu'il en est du terrain cédé à la Commune pour la renaturation du Nant des Limites où rien ne se passe.

Mme HURNY répond que la Commune n'est toujours pas propriétaire et que les travaux pourront être entrepris une fois l'acte signé et la parcelle acquise.

M. CARRILLO rapporte quant à lui les doléances du voisinage d'Espace Santé qui se plaignent du nouvel éclairage du centre. Il demande si le Conseil administratif est au courant de cette affaire, ce à quoi Mme HURNY répond par l'affirmative.

M. ANKLIN indique avoir été interpellé par les usagers de l'arrêt de bus Valavran à propos de l'état de délabrement de la roulotte pour les jeunes. Il s'est rendu sur place et a effectivement constaté que le lieu s'apparente à un véritable dépotoir à ordures.

Mme HURNY répond que l'Exécutif est bien conscient de cette situation. Elle ajoute que le délai qui a été donné aux jeunes pour remédier à cette situation arrive bientôt à échéance.

M. DELALOYE demande, au sujet de la voie verte, si toutes les communes partenaires ont également adopté le crédit d'étude.

Mme HURNY et M. ANKLIN répondent par l'affirmative.

MME LA PRESIDENTE remercie le public qui se retire. Le huis-clos est prononcé.

12. **Naturalisations ordinaires, huis clos.**

Un dossier traité.

Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 22h50.
Ced - Affaire GED n° 694 – 03.05.23

Sonia GATTI
Présidente

Chirine EL AHMEDI
Secrétaire

Anne THOREL RÜEGSEGGER
Vice-présidente